



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le jeudi 30 avril 2015 de 9 h 10 à 9 h 30.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Jonathan Germain, conseiller
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M. Dave Casavant, conseiller principal aux communications
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (9 h 20 à 9 h 25)
M. Patrick Courtois, conseiller (représentations)
M^{me} Julie Rousseau, conseillère (représentations)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Infrastructures
 - 3.1 Modification au plan d'effectifs 2015-2016 – 3e tour
 - 3.1 Programme de logements communautaires – demande d'exception
4. Bureau de coordination du développement de l'autonomie gouvernementale
 - 4.1 Industries Piekouagame
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Gilbert Dominique assume la présidence de la réunion. M^{me} Julie Rousseau et M. Patrick Courtois sont absents puisqu'ils participent à des activités de représentations. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. INFRASTRUCTURES

3.1 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS 2015-2016 – 3^E TOUR

RÉSOLUTION N° 6040

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé le plan d'immobilisation annuel 2015-2016 le 13 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de certains projets identifiés au plan d'immobilisation 2015-2016 doivent être réalisés en régie interne;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces projets en régie interne, il est nécessaire de procéder à une modification au plan d'effectif et de créer un poste de contremaître et un poste d'ouvrier sous la direction des travaux publics et habitation;

CONSIDÉRANT QUE la période requise pour réaliser les travaux est d'une durée maximale de six mois;

CONSIDÉRANT QUE deux ouvriers d'entretien à l'habitation ont été touchés lors de la réorganisation structurelle, par l'abolition de leur poste;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU de modifier le plan d'effectif de la direction - Infrastructures afin d'ajouter un poste de contremaître et un poste d'ouvrier pour une période maximale de six mois afin de réaliser les projets d'immobilisations;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'offrir une relocalisation dans ces deux postes aux ouvriers dont les postes ont été abolis lors de la réorganisation structurelle.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

3.2 DEMANDE D'EXCEPTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES

RÉSOLUTION N° 6041

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le 15 décembre 2014, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé les programmes d'habitation 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le but du programme de logements communautaires est de fournir, selon les ressources disponibles, des logements aux Pekuakamiulnuatsh à revenus modestes qui ne sont pas convenablement logés;

CONSIDÉRANT QUE la direction des travaux publics et habitation a reçu une demande de logement d'un Pekuakamiulnu afin d'obtenir un logement communautaire et qu'il a remis un rapport médical précisant son état de santé physique;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le demandeur répond à l'ensemble des critères d'admissibilité et que son besoin correspond à la catégorie d'une chambre à coucher;

CONSIDÉRANT QU'un logement possédant des adaptations (barres d'appui et rampe extérieure) est disponible;

CONSIDÉRANT QUE le programme de logements communautaires prévoit des cas d'exception pour des situations particulières et que ces demandes doivent faire l'objet d'une approbation par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT QUE les cas d'exception approuvés par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan sont priorisés dans le processus de sélection;

IL EST RÉSOLU d'approuver la demande d'exception du demandeur considérant son état de santé physique, et de prioriser sa demande pour le logement disponible, dans le cadre du programme de logements communautaires 2015-2016.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité

4. BUREAU DE COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Considérant son lien avec Industries Piekouagame, M^{me} Marjolaine Étienne s'absente de la réunion.

4.1 INDUSTRIES PIEKOUAGAME

RÉSOLUTION N° 6042

CONSIDÉRANT la priorité qu'accorde Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à sa quête d'autonomie financière et au développement économique de la communauté;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE les Industries Piékouagame inc. sont une entreprise qui amène de l'activité économique dans la communauté de Mashteuiatsh et pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE les Industries Piékouagame inc. éprouvent actuellement certaines difficultés financières;

CONSIDÉRANT QU'un plan de relance a été présenté, à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan le 20 avril 2015 par les représentants d'Industries Piékouagame inc.

CONSIDÉRANT QU'une analyse du plan de relance a été présentée, à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan le 20 avril 2015 par les représentants de Développement Pekuakami Innuatsh SEC (DPI).

CONSIDÉRANT QUE le plan de relance a comme prémisse la mise en disponibilité d'un volume de bois provenant du permis de récolte aux fins de l'approvisionnement d'une usine (PRAU) de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, lors d'une rencontre en vue d'établir une planification stratégique du secteur forêt, a émis ses critères et ses attentes concernant les dossiers du secteur forêt;

CONSIDÉRANT QUE ces critères et attentes sont les suivantes :

- Arrêter l'hémorragie financière découlant des investissements de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le secteur forestier;
- Développer des entreprises compétitives et performantes;
- Développer les capacités individuelles et entrepreneuriales;
- Développer des partenariats (locaux et régionaux);
- Dégager de nouvelles sources de fonds autonomes.

CONSIDÉRANT QUE les Industries Piékouagame inc. ont une créance d'un montant de 3 575 961 \$ avec l'entité d'affaires DPI, une société en commandite dont le commanditaire est Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT QUE les Industries Piékouagame inc. ont une entente de collaboration avec DPI afin de rechercher des solutions durables à la situation actuelle;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan mandate DPI pour vérifier si les conditions suivantes sont présentes :

- Que les Industries Piékouagame inc. conservent leur permis d'opération;
- Que les Industries Piékouagame inc. conservent leur garantie d'approvisionnement;
- Que les Industries Piékouagame inc. démontrent qu'ils ont les liquidités nécessaires pour exécuter leur plan de relance.

IL ÉGALEMENT RÉSOLU QUE si les conditions énumérées ci-dessus sont respectées, que DPI engage des discussions en vue d'en venir à une possible entente, concernant le plan de relance, qui inclura la mise en disponibilité et les paramètres d'opérations des m³;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette entente devra respecter les critères et attentes de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan suivants :


- Arrêter l'hémorragie financière découlant des investissements de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le secteur forestier;
- Développer des entreprises compétitives et performantes;
- Développer les capacités individuelles et entrepreneuriales;
- Développer des partenariats (locaux et régionaux);
- Dégager de nouvelles sources de fonds autonomes.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, advenant que les conditions, critères et attentes soient respectés, rende disponible 50 000 m³ au 1^{er} avril 2016 à DPI.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 9 h 30, proposée par M. Stéphane Germain appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

Josée Buckell 